



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMpte-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 16/10/2023 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers
en exercice: 33
Présents : 29
Pouvoirs : 04
Votants : 33

Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal BERTHILLON, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM (arrivé à 20h47), Fatma FERNI, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA (arrivée à 20h51), Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS.

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE
Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD
Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU
M Sylvain BARCET donne pouvoir à M Daniel JULLIEN

Absents :

Secrétaire : Mme Béatrice DUMORTIER

Délibérations :

1. URBANISME - Bilan de la concertation relative à la modification n°2 du PLU

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Précise que les modalités de la concertation ont été mises en œuvre comme défini par la délibération n°20220919-03 du 19 septembre 2022

Tire le bilan de la concertation de manière FAVORABLE, considérant que :

- o Le courrier du collectif d'habitants concernant le projet d'hôtel n'est pas en rapport avec l'objet de la modification n°2 du PLU et a été déposé avant la délibération du Conseil municipal du 19 septembre 2022 définissant les modalités de concertation ;
- o Seuls 5 habitants s'inquiètent de la densification à venir du quartier ;
- o Plusieurs inquiétudes / impacts émises lors de la concertation sont d'ores et déjà pris en compte dans le projet de modification du PLU :
 - Pouvanture de la zone AUS permet le bouclage routier de toute la zone au nord du centre-ville (entre la Maletière et le Recret) avec une nouvelle voie traversante (pour partie réalisée) suffisamment large. Aussi, les flux existants et futurs vont se répartir sur les différentes voies de la Commune et la circulation s'en trouvera améliorée d'ici quelques mois. C'était par ailleurs un des objectifs du PLU de stopper l'engorgement du village en permettant aux quartiers situés respectivement au sud et au nord de profiter chacun de nouvelles voies de transit suffisamment dimensionnées
 - les arbres repérés sur la zone AUS de la Maletière devenue AUD seront soit préservés soit intégralement remplacés (se référer à ce sujet à l'orientation d'aménagement du projet). Le couvert végétal demeurera.
 - les enjeux écologiques du site de la Maletière ont été pris en compte comme spécifié dans l'orientation d'aménagement.
 - Le nombre d'habitations attendu sur la nouvelle zone AUD ouverte à l'urbanisation ne représente qu'un faible pourcentage sur la totalité de la population et n'aura pas d'impact significatif sur les effectifs de l'école.
 - la commune n'est pas opposée à la création d'un espace vert mais les parcelles de la nouvelle zone AUD sont privées et ont vocation à être cédées à EPORA puis à un aménageur foncier. Le secteur comporte de nombreux espaces verts (abords du chemin des Demoiselles, zone verte des bassins de rétention des lotissements "Les Hauts du Bourg" et "Le Moulin à Vent"). Cet effort sera poursuivi dans le cadre de l'aménagement de la zone AUD: d'une part, il devra être fait application de l'article AUD 12 relatif au traitement des espaces extérieurs ; d'autre part, l'orientation d'aménagement et de programmation prévoit la préservation d'une zone humide et le maintien ou remplacement d'arbres et haies arbustive repérés.

2. FINANCES – Création d'un budget annexe « Pôle santé de Vaugneray »

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide de créer un budget annexe Pôle santé de Vaugneray.

Autorise Monsieur le Maire à opérer les écritures d'ordre et budgétaires entre le budget général et le budget annexe, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3. FINANCES – Budget annexe PLH de la commune nouvelle de Vaugneray – Décision modificative n°2

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Adopte la décision budgétaire modificative n°2 du budget annexe PLH 2023, telle que présentée par Monsieur le Maire

Dit que le montant total de la DM n°1 est de :

- 0 € en dépenses et recettes – section de fonctionnement
- 45 000 € en dépenses et recettes – section d'investissement



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 16/10/2023 A 20 HEURES 30

Dit que le budget est équilibré en recettes et en dépenses pour 252 400,00 € en fonctionnement et 1 204 024,00 € en investissement pour un montant total de 1 456 424,00 €.

4. MARCHES PUBLICS - Réaménagement d'un commerce et création d'un logement, 7 place du marché – 69670 VAUGNERAY - approbation d'avenant au marché de travaux

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve l'avenant au marché de travaux conformément au tableau récapitulatif précédemment mentionné.

| Lot | Libellé | Entreprise | Marché initial € HT | Avenants précédents € HT | Nouvel avenant € HT | Nouveau montant marché | Variation |
|--------------|--|-------------------|------------------------|-----------------------------|---------------------------|------------------------------|----------------|
| 01 | DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE | BADOUT SAS | 27 746,87 | + 8 757,30 | | 36 504,17 | +31,56 % |
| 02 | CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE | CHAMPALLE | 10 353,26 | + 5 859,66 | | 16 212,92 | + 56,60 % |
| 03 | METALLERIE | C.S.L. | 21 687,81 | | | 21 687,81 | |
| 04 | MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS | PONCHON FILS | 33 221,51 | | 1 093,47 € | 32 128,04 | -3,29% |
| 05 | PLATRIERIE PEINTURE | ETS LARDY SAS | 21 363,13 | | | 21 363,13 | |
| 06 | CARRELAGE FAIENCE | JOANNON | 4 959,16 | + 477,40 | | 5 436,56 | +9,63 % |
| 07 | SOLS MINCES | COURBIERE ET FILS | 4 624,71 | | | 4 624,71 | |
| 08 | ELECTRICITE - CHAUFFAGE ELECTRIQUE - VMC | E.C.R.R. | 10 829,50 | + 1 211,52 | | 12 041,02 | +11,19% |
| 09 | PLOMBERIE SANITAIRE | JC REY | 12 316,00 | +687,00 | | 13 003,00 | + 5,58 % |
| TOTAL | | | 147 101,95 | 16 992,88 € | -1 093,47 € | 163 001,36 € | +10,81% |

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux avec l'entreprise titulaire

Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget principal 2023.

5. RESSOURCES HUMAINES - Autorisation de recours à un contrat d'apprentissage

Le Conseil municipal, **par 33 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve le recours aux contrats d'apprentissage ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au dispositif et, notamment, les contrats d'apprentissage dans les conditions précédemment définies ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis ;

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

Communications :

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

2. Présentation du rapport annuel sur les prix et la qualité du service de l'eau potable – Année 2022

3. Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement - Année 2022

4. Demande d'enregistrement présentée par la société COFIM au titre des installations classées pour la protection de l'environnement – Arrêté préfectoral portant enregistrement pour l'exploitation d'une installation de travail du bois par la société COFIM

Séance levée 22h45 Vu par Nous,

Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 20/10/2023 à la porte de la Mairie.